



et la vie vous sourit



« Le Domaine d'Hestia »

76, rue Lambersart
59350 SAINT ANDRE LEZ LILLE

SOMMAIRE

0. GENERALITES	3
1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE	4
○ INFRASTRUCTURE.....	4
○ MURS ET OSSATURE	4
○ PLANCHERS	4
○ CLOISONS.....	4
○ ESCALIERS.....	5
○ CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION	5
○ CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS	5
○ TOITURES, TERRASSES ET ESPACES EXTERIEURS PRIVATIFS	5
2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS	6
○ SOLS ET PLINTHES.....	6
○ REVETEMENTS MURaux (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES).....	6
○ PLAFONDS (HORS PEINTURE)	6
○ MENUISERIES EXTERIEURES.....	6
○ FERMETURES EXTERIEURES.....	6
○ MENUISERIES INTERIEURES.....	7
○ SERRURERIE ET GARDE-CORPS	7
○ PEINTURES, PAPIERS, TENTURES.....	8
○ ÉQUIPEMENTS INTERIEURS	8
3. ANNEXES PRIVATIVES	11
○ CAVES	11
○ JARDINS PRIVATIFS.....	11
4. PARTIES COMMUNES A L'IMMEUBLE	11
○ HALL COMMUN DE L'IMMEUBLE DESSERVANT LES LOGEMENTS 014 ET 015	11
○ CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET PALIERS D'ETAGE	12
○ CIRCULATION DU SOUS-SOL	12
○ CAGES D'ESCALIERS	12
○ LOCAUX COMMUNS	13
○ PARKINGS EXTERIEURS.....	13
5. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE	13
○ ASCENSEURS	13
○ TELECOMMUNICATION.....	13
○ RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES	13
○ ALIMENTATION EN EAU	13
○ ALIMENTATION EN ELECTRICITE	13
○ ALIMENTATION EN GAZ	14
6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS	14
○ CIRCULATION DES PIETONS	14
○ ESPACES VERTS COMMUNS	14
○ ÉCLAIRAGE EXTERIEUR.....	14

0. GENERALITES

OBJET DE LA NOTICE DESCRIPTIVE

La présente notice descriptive a pour objet de définir les conditions techniques et les prestations avec lesquelles sera construite la résidence « Le Domaine d'Hestia » situé 76, rue Lambersart à Saint-André-lez-Lille.

PRESENTATION

La présente notice concerne l'extension et la surélévation des bâtiments F2 et F4 :

- F2 : une surélévation sur le bâtiment existant pour la création de 3 appartements
- F4 : une extension pour la création de 8 logements : 5 sont desservis par un nouveau hall d'entrée et 3 ont un accès privé à leur partie

NOTE GENERALE

La construction sera conforme entre autres :

- aux prescriptions techniques de construction et de sécurité en vigueur
- aux prescriptions techniques des documents techniques unifiés (DTU) établis par le CSTB
- à la réglementation thermique RT 2012

Cette conformité de la construction sera vérifiée tout au long de sa mise en œuvre par un bureau de contrôle agréé et titulaire d'une mission étendue.

Il est expressément prévu que, dans le cas où pendant la construction, la fourniture ou la mise en œuvre de certains matériaux, équipements ou matériels se révélerait impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres et ce, pour un motif quelconque (exemple : réglementation administrative, retards d'approvisionnements, défauts de fabrication, difficultés d'importation, impératifs techniques ou en cas d'apparition de matériel nouveau...), le Maître d'Ouvrage pourra remplacer ces matériaux, équipements ou appareils, par d'autres de qualité au moins équivalente.

Les différentes possibilités de choix et options qui seront proposées ne pourront être exercées uniquement que dans les gammes proposées par la Société et sous réserve de l'avancement des travaux.

La présente notice descriptive est établie avant la mise en œuvre des différents matériaux ou matériels énoncés. Les noms de marques et les références concernant les éléments d'équipement ou les matériaux ne sont indiqués que pour en définir le genre ou le niveau de qualité.

La Société pourra y apporter des modifications en cas de force majeure, notamment changement de réglementation administrative, faillite d'entreprise ou de fournisseur, défaut d'approvisionnement, qualité insuffisante des matériaux et impératifs techniques ou réglementaires la mettant dans l'obligation de renoncer à telle ou telle disposition ou apparition d'un matériel nouveau en cours de chantier.

Toutefois les matériaux ou matériels de remplacement devront toujours être de qualité équivalente.

De même, il est précisé que les cotes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserve des tolérances de construction, telles que définies dans l'acte de vente. L'implantation des équipements et/ou appareils y est par ailleurs mentionnée à titre indicatif et les retombées, soffites, faux-plafonds, canalisations ne sont pas obligatoirement indiqués.

Les teintes, coloris et finitions des parties communes (intérieures et extérieures), des façades, des revêtements des différents bâtiments et ses dépendances, seront choisis en accord avec les différents services administratifs impliqués.

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

○ Infrastructure

1.1.1 Fouilles (uniquement pour la partie extension)

- Fouilles en excavation
- Évacuation des terres en excès et mise en remblais des terres nécessaires

1.1.2. Fondations

- Fondations suivant calcul de structure et préconisations du rapport de sol

○ Murs et ossature

1.2.1. Murs de sous-sol

1.2.1.1. Murs périphériques existants

- Sans objet

1.2.1.2. Murs de refends complémentaires

- Extension en structure bois ou maçonnerie ou système constructif équivalent, suivant préconisation du bureau d'étude

1.2.2. Murs de façades (superstructure)

1.2.2.1. Partie courante

- Enduit projeté monocouche, parement en plaquette de terre cuite, peinture ou lasure suivant permis de construire
- Encadrement des baies : dito surfaces courantes suivant plans de façade

1.2.2.3. Balcons

- Sans objet

1.2.3 Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)

- Sans objet

1.2.4 Murs ou cloisons séparatifs entre les locaux privés et autres locaux contigus

- Sans objet

○ Planchers

1.3.1. Planchers sur étage courant

- Surélévation : Dalle existante et/ou suivant niveaux
- Extension : il sera constitué par un dallage ou un plancher porté selon calcul du BET. Sa finition recevra l'accord du bureau de contrôle
- Application d'une chape flottante sur isolant thermo-phonique sur le plancher du rez-de-chaussée

1.3.2. Planchers sous terrasses

- En plancher bois et/ou mixte selon calcul d'un BET et isolation thermique en surface sous étanchéité, épaisseur suivant calcul thermique

○ Cloisons

1.4.1. Murs périphériques

- Isolation des murs en façade, atteinte du niveau de performance selon étude thermique

1.4.2. Cloisons séparatives

- Cloisons placostyl de 160 à 200 mm d'épaisseur type SAD ou cloisons de type aggloméré de ciment creux, selon bâtiments et selon avis du bureau de contrôle

1.4.3. Cloisons de distribution

- Cloisons de 72 mm d'épaisseur constituées de 2 plaques de plâtre sur ossature métallique avec laine de verre.
- Plaques de plâtre hydrofuges côté salles d'eau et salles de bains suivant réglementation.

1.4.4. Gains techniques des logements

- Suivant plan, cloisons constituées de 2 plaques de plâtre sur ossature métallique avec laine de verre d'épaisseur

- **Escaliers**

1.5.1. Escaliers communs

- Escalier desservant les logements du R+1 en bois ou béton suivant choix de l'architecte

- **Conduits de fumée et de ventilation**

1.6.1 Conduits de désenfumage des locaux de l'immeuble

- Sans objet

1.6.2 Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble

- Conduits métalliques galvanisés prévus pour assurer la ventilation des logements, placés dans les gains techniques maçonnées et/ou cloisonnées. Ils sont reliés aux extracteurs assurant la ventilation mécanique contrôlée de l'immeuble.

- **Chutes et grosses canalisations**

1.7.1. Chutes d'eaux pluviales

- Les chutes d'eau pluviales seront en PVC rigide, alu ou zinc suivant choix de l'architecte. Les chutes intérieures seront situées en gaine technique des logements, les chutes extérieures seront en façades. Toutes les chutes seront raccordées au réseau d'eaux pluviales.

1.7.2. Chutes d'eaux usées et eaux vannes

- Canalisations en PVC rigide disposées dans les gains techniques intérieures des logements.
- Ces chutes peuvent être ponctuellement dévoyées en plafond des logements par soffites ou faux plafonds en plaques de plâtre, suivant plans de vente ou impositions techniques.

1.7.3. Canalisations au sous-sol

- Sans objet

1.7.4. Branchements aux égouts

- Par canalisations conformes aux prescriptions de la ville de SAINT ANDRE LEZ LILLE et des sociétés concessionnaires.

- **Toitures, terrasses et espaces extérieurs privatifs**

1.8.1. Toiture des bâtiments

- Sans objet

1.8.2. Toiture terrasses

1.8.2.1. Terrasses accessibles privatives en étage

- Etanchéité des terrasses réalisée par bitume élastomère ou résine avec protection par dalles finition béton gravillonné fin

1.8.2.2. Terrasses inaccessibles

- Etanchéité multicouche ou monocouche sans pente et protection par gravillons

2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

○ Sols et plinthes

2.1.1. Sols et plinthes des pièces principales

- Séjour, entrée et cuisine : pose de carrelage grès émaillé de chez EDIL ou équivalent ; Plinthes : bois MDF de hauteur 100mm, angle vif, peintes dans la couleur du mur
- Chambre et dégagement : parquet contrecollé ; Plinthes : bois MDF de hauteur 100mm, angle vif, peintes dans la couleur du mur

2.1.2. Sols et plinthes des pièces de service (salle d'eau)

- Pose de carrelage grès émaillé de chez EDIL ou équivalent.
- Plinthes assorties.

2.1.3. Sols des balcons

- Sans objet

○ Revêtements muraux (autres que enduits, peintures, papiers peints et tentures)

2.2.1. Salles d'eau/salles de bain/WC

- Pose d'une faïence de chez EDIL ou équivalent avec format correspondant aux harmonies proposées, au pourtour du receveur de douche ou de la baignoire, sur 2 ou 3 côtés selon plans et prévue sur une hauteur de 2,10 m.
- Les joints seront réalisés au ciment blanc.
- Tablier de baignoire carrelé

2.2.2. Cuisine

- Sans objet

2.2.3. Pièces principales

- Les revêtements muraux des pièces principales sont décrits au chapitre 2.8.

○ Plafonds (hors peinture)

2.3.1. Plafonds des pièces intérieures

- Réalisation de faux-plafonds en plaques de plâtre sur ossature métallique
- Finition suivant article 2.8.2.2

○ Menuiseries extérieures

2.4.1. Menuiseries extérieures

- Fenêtres et porte-fenêtre en PVC avec ouvrant à la française (coloris suivant permis de construire).
- Les profils des menuiseries et l'épaisseur du double vitrage sont déterminés en fonction du classement acoustique retenu pour les façades et des résultats de l'étude thermique
- Le béquillage des menuiseries extérieures suivant projet de décoration

2.4.2. Vitrages

- Toutes les menuiseries sont équipées de double vitrage thermique isolant acoustique d'épaisseur conforme aux réglementations.
- Dans le cas d'allèges vitrées, les vitrages sont traités avec un vitrage de type STADIP ou équivalent.
- Les vitrages de l'ensemble des baies à rez-de-chaussée seront à retardateur d'effraction.
- Vitrage dépoli dans les salles de bain et salles d'eau.

○ Fermetures extérieures

2.5.1. Pièces principales

- Les volets roulants, suivant projet architectural, seront en PVC, couleur suivant projet architectural.

- Les coffres des volets roulants seront en PVC ou en bois suivant étude.
- Coulisses en PVC ou aluminium.
- Lames du tablier de volet roulant en PVC ou aluminium.
- Manœuvre d'enroulement manuel par tringle

NOTA : les fenêtres des salles de bain, salles d'eau et WC ne seront pas occultées.

○ **Menuiseries intérieures**

2.6.1. Huisseries et bâtis

- Huisseries bois pour portes palières,
- Huisseries bois pour portes intérieures.

2.6.2. Portes intérieures

- Portes pleines Zen Fiber (ou équivalent), huisseries 68X58 cm à 1 vantail, serrure pêne dormant ½ tour pour chambre.
- Condamnation pour salles de bain et WC.
- Béquille en alu ou en inox aspect contemporain et entrée sur rosace.

2.6.3 Portes palières

- Pour les appartements en RDC : portes vitrées ouvrantes selon plans, serrure 3 points (se reporter au chapitre 2.4)
- Pour les appartements en étage : portes palières en bois, dimension 90X205 cm et serrure 3 points. Isolation par seuil à la suisse, microviseur et entrebailleur. Poignée.

2.6.4. Portes de placards localisés sur les plans

2.6.4.1. Façades des placards

- Coulissantes en panneaux de particules finition miroir argent pour les placards de largeur supérieure à 90cm,
- Ouvrantes à la française en panneaux de particules finition miroir argent pour les placards de largeur inférieure à 90cm,
- L'épaisseur des portes est de 10 mm environ

2.6.4.2. Aménagement intérieur des placards

- Sans objet

2.6.4.3. Pièces de rangement et dressings

- Non équipés.

2.6.4.4. Façade des Tableaux électriques

- Sans objet

2.6.5 Escaliers privatifs des duplex

- Escalier bois
- Garde-corps et main courante en bois ou métal suivant projet architectural

○ **Serrurerie et garde-corps**

2.7.1. Garde-corps et barres d'appui

- Pour les terrasses : garde-corps en verre
- Pour les menuiseries extérieures, sans objet
- Selon plan de l'architecte

2.7.2. Séparatifs de balcons, loggias ou terrasses

- Extension : séparatif prévu au R+2

○ **Peintures, papiers, tentures**

2.8.1. Peintures extérieures et vernis

2.8.1.1. Sur serrurerie non aluminium

- Thermo laquage en atelier ou peinture brillante appliquée sur site après mise en œuvre.

2.8.1.2. Sur béton apparent

- Sans objet

2.8.2. Peintures intérieures

2.8.2.1. Sur menuiseries intérieures

- Deux couches de peinture de couleur gris sur les menuiseries intérieures qui ne seraient pas finies d'usine.

2.8.2.2. Sur plafonds compris soffites et faux plafonds

- Deux couches de peinture blanche velours lisse acrylique dans les pièces sèches et humides

2.8.2.3. Sur murs

- Deux couches de peinture blanche velours lisse acrylique dans les pièces sèches et les pièces humides.

2.8.2.4. Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers

- Une couche d'impression et deux couches de peinture blanche sur tuyauteries apparentes.

○ **Équipements intérieurs**

2.9.1. Équipements ménagers

2.9.1.1. Équipement des cuisines

- Évier inox 18/10ème type BENTOR ou FRANKE sur meuble.
- Une ou deux cuves suivant plans, un égouttoir.
- Robinetterie chromée
- Meuble sous évier en aggloméré blanc finition mélaminée
- Arrivée d'eau et évacuation pour lave-vaisselle

2.9.2. Équipements sanitaires et plomberie

2.9.2.1. Distribution d'eau froide

- A partir de la colonne montante, distribution en tubes cuivre ou PER, apparents ou encastrés dans la dalle ou cloisons
- Colonne montante dans gaine palière en tube PER, cuivre ou type multicouche.

2.9.2.2. Production et distribution d'eau chaude sanitaire

- Production d'eau chaude sanitaire par chaudière individuelle gaz
- Distribution encastrée ou cloisons

2.9.2.3. Evacuations

- En tubes PVC.

2.9.2.4. Branchements en attente

- Té bouchonné en attente et robinet pour branchement lave-linge
- NOTA : ces attentes peuvent être situées dans les cuisines ou les salles d'eau ou salles de bain suivant plans de vente.

2.9.2.5. Appareils sanitaires

- Coloris blanc pour tous les appareils.
- Receveur de douche en résine (dimension selon plan de l'architecte) ou baignoire en acrylique ou en résine (dimension selon plan de l'architecte)

- WC : WC à poser, réservoir, mécanisme de chasse à économie d'eau 3/6 litres équipé d'un abattant double démontable. De marque JACOB DELAFON ou équivalent.
- Meuble vasque 2 portes basses, grand miroir et points lumineux intégrés.

2.9.2.6. Robinetterie

- Pour vasque : mitigeur de marque GROHE ou équivalent
- Pour douche : mitigeur thermostatique mural, équipé de butée économique de marque GROHE ou équivalent, une colonne de douche avec douchette multi-jets, barre murale et flexible de douche
- Pour baignoire : mitigeur thermostatique mural de marque GROHE ou équivalent, douchette multi-jets, barre murale et flexible de douche

2.9.2.7. Accessoires divers

- Pare douche coulissante, ouvrante ou italienne en verre selon plans de l'architecte, de marque LEDA ou équivalent.
- Tablier de baignoire en carrelage

2.9.3. Équipements électriques

2.9.3.1. Type d'installation

- Installation conforme à la norme NF C 15-100
- Encastrée dans murs et cloisons, suivant réglementation.

2.9.3.2. Puissance à desservir

- Suivant type d'appartement et étude de l'électricien.

2.9.3.3. Equipement de chaque pièce

- Equipement de chaque pièce suivant plans (le petit appareillage est prévu en matériel suivant choix du Maître d'Ouvrage).
- Installation électrique encastrée, de marque Céliane LEGRAND ou équivalent.
- Exemple type :
 - Entrée :
 - Mise en place de douille DCL commandée par un interrupteur simple allumage,
 - 1 prise de courant confort 10/16A + T.
 - 1 tableau d'abonné avec compteur individuel disposé dans la Gaine Technique Logement (GTL), avec disjoncteur général et disjoncteurs divisionnaires et 2 prises 16A+T.
 - 1 sonnerie dans chaque appartement commandée par bouton poussoir, finition suivant projet de décoration.
 - 1 Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée dans les simplex et 2 dans les duplex.
 - Séjour/cuisine :
 - 1 prise de courant fort 10/16 A pour 4 m² de surface avec un minimum de 5 unités (compris la prise située à 1,10m décrite ci-après).
 - Espace séjour, Mise en place de douille DCL commandée suivant la configuration, commandé(s) par un interrupteur simple allumage, ou va-et-vient.
 - 1 prise TV/FM/SAT.
 - 1 prise de courant fort 10/16A située à 1,10 m de hauteur près de l'interrupteur de commande d'allumage.
 - Pour les séjours supérieurs à 28 m² le nombre de prise de courant fort 10/16 A sera de 7 unités.
 - Espace cuisine, Mise en place de douille DCL commandée par un interrupteur simple allumage ou va-et-vient selon le cas.
 - 1 point d'éclairage en applique.

- 1 boîtier 32 A + T pour la cuisson.
- 3 prises spécialisées 10/16 A +T pour appareils ménagers.
- 6 prises 10/16 A + T (dont 4 à répartir au-dessus du plan de travail).
- *NOTA : une des prises spécialisées 10/16 A + T peut être située dans la salle d'eau au lieu de la cuisine, selon plans.*
- Chambre :
 - 3 prises de courant fort 10/16 A + T.
 - 1 prise de courant fort 10/16A située à 1,10 m de hauteur à proximité et à hauteur de l'interrupteur commandant l'allumage dans la chambre accessible réglementairement aux Personnes à Mobilité Réduites (PMR).
 - Mise en place de douille DCL commandée par un interrupteur simple allumage.
 - 1 prise TV/FM/SAT dans toutes les chambres.
- Dégagement/palier :
 - 1 prise de courant confort 10/16 A + T.
 - Mise en place de douille DCL commandée par un interrupteur simple allumage.
- Escalier des duplex :
 - 1 sortie de fil en applique ou mise en place de douille DCL commandée par interrupteur type va et vient.
- Salle de bain/salle d'eau :
 - 1 prise de courant 2 x 10 A + T ou 1 prise de rasoir dans le cas où la prise se situe dans le volume de protection.
 - 1 prise de courant fort 10/16A située à 1,10 m de hauteur près de l'interrupteur de commande d'allumage.
 - Spot encastré collerette inox commandé par un interrupteur simple allumage.
 - Applique(s) lumineuse(s) au-dessus du miroir.
 - Pour les salles d'eau recevant un lave-linge, il est prévu une prise spécialisée 16 A.
- WC :
 - Spot encastré collerette inox commandé par un interrupteur simple allumage.
 - 1 prise 10/16 A + T dans le WC accessible réglementairement aux Personnes à Mobilité Réduites (PMR).
- Balcon/Jardin privatif
 - 1 prise 10/16A + T étanche.
 - 1 applique lumineuse sur les balcons et dans les jardins privatifs avec commande par interrupteur.

2.9.4. Chauffage, ventilation

2.9.4.1. Type d'installation

- Production de chauffage par chaudière individuelle gaz.
- Ventilation mécanique contrôlée collective hygroréglable type A ou B

2.9.4.2. Appareils d'émission de chaleur

- Chauffage à eau chaude assuré par radiateur type Réggane 3000 chez FINIMETAL ou équivalent avec thermostat d'ambiance et robinet manuel dans le séjour et tête thermostatique dans les chambres
- Sèche-serviettes à eau sur réseau chauffage central de chez ACOVA ou équivalent, dans les salles d'eau et salles de bain.

2.9.4.3. Conduits et prises de ventilation

- Conduit en tôle spiralée galvanisée,
- Bouches d'extraction en partie haute des cuisines, salles de bains, salles d'eau, buanderie et WC.

2.9.4.4. Conduits et prises d'air frais

- Prises d'air posées en partie haute des menuiseries extérieures ou dans les coffres de volets roulants dans les pièces sèches ou dans les façades

2.9.5. Equipement de télécommunications

2.9.5.1. Radio, TV, FM, Réception Satellite

- Réception par réseau hertzien compatible au réseau câblé,
- Réception par prises coaxiales : nombre et implantation des prises suivant article 2.9.3.3.

2.9.5.2 Téléphone, Fibre optique

- Réception par prise conjoncteur type RJ45 placée dans le séjour, la pièce principale des studios et l'ensemble des chambres,
- Mesure conservatoire pour raccordement ultérieur à la fibre optique selon possibilité
- Raccordement par les services ORANGE sur le réseau public.

2.9.5.3. Commande d'ouverture de la barrière de l'entrée principale de la résidence

- Système d'ouverture INTRATONE relié sur Smartphone ou tablette et ouverture par clé

2.9.5.4. Commande d'ouverture de la porte d'entrée du hall

- Système d'ouverture à digicode
- Système d'ouverture INTRATONE relié sur Smartphone ou tablette et ouverture par clé

3. ANNEXES PRIVATIVES

- **Caves**
 - Sans objet
- **Jardins privatifs**
 - Engazonnement suivant plan
 - Pour la partie terrasse, béton finition aspect brut ou désactivé suivant avis de l'architecte
 - Séparatif selon plan du paysagiste

4. PARTIES COMMUNES A L'IMMEUBLE

- **Hall commun de l'immeuble desservant les logements 014 et 015**

4.1.1. Revêtements de sols

- Carrelage type grès cérame avec plinthes assorties, suivant projet de décoration,
- Essuie-pieds encastré type TUFTIGUARD ou équivalent.

4.1.2. Murs

- Suivant projet de décoration (peinture, enduit décoratif, bois, miroirs, revêtement décoratif).

4.1.3. Faux-plafonds

- Réalisation de faux-plafonds en plaques de plâtre sur ossature métallique

4.1.4. Éléments de décoration

- Suivant projet de décoration.

4.1.5. Porte d'accès du hall desservant les logements et système de fermeture

- Système d'ouverture à digicode
- Porte d'entrée suivant projet de l'architecte

- Système d'ouverture INTRATONE relié sur Smartphone ou tablette et ouverture par clé

4.1.6. Boîtes à lettres et à paquets

- Boîtes à lettres aux normes PTT suivant projet de l'architecte

4.1.7. Plan de sécurité

- Plan de sécurité

4.1.8. Équipements électriques

- Eclairage par appliques murales ou spot ou plafonniers suivant projet de décoration.
- Commande automatique par détecteur de présence,
- Blocs autonomes de sécurité selon réglementation incendie.

- **Circulations du rez-de-chaussée, couloirs et paliers d'étage**

4.2.1. Sols

- Pose de lames PVC imitation parquet

4.2.2. Murs

- Revêtement mural ou peinture suivant projet de décoration,
- Numérotation des étages et des logements.

4.2.3. Plafonds

- Suivant projet de décoration

4.2.4. Portes

- Portes pleines sur locaux techniques et escaliers avec ferme porte automatique, finition suivant plan de décoration.

4.2.5. Équipements électriques

- Eclairage par appliques murales décoratives ou spots ou plafonniers suivant projet de décoration.
- Commande automatique par détecteur de présence,
- 1 prise 16A+T en gaine technique palière,
- Blocs autonomes de sécurité selon réglementation incendie.

- **Circulation du sous-sol**

- Sans objet

- **Cages d'escaliers**

4.4.1. Revêtements de sols et paliers

- Pose de lames PVC imitation parquet

4.4.2. Murs

- Revêtement mural ou peinture suivant projet de décoration

4.4.3 Escaliers (marches, contremarches, limons, plinthes, garde-corps, sous face de la paillasse)

- Pose de lames PVC imitation parquet
- Garde-corps métallique

4.4.4. Ventilation

- Exutoire de désenfumage en partie haute des cages.

4.4.5. Eclairage

- Hublots commandés par détecteur de présence,
- Blocs autonomes de sécurité suivant réglementation incendie.

- **Locaux communs**
- Sans objet
- **Parkings extérieurs**
- Sols : enrobé

5. **EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE**

- **Ascenseurs**
- Sans objet
- **Télécommunication**
- 5.2.1. Téléphone/Internet**
 - Fourreaux et distribution verticale dans les gaines palières,
 - Liaison avec chaque appartement jusqu'aux joncteurs,
 - Raccordement par les services ORANGE sur le réseau public et raccordement fibre selon possibilité et faisabilité de l'opérateur
- 5.2.2. Antennes TV, satellite et radio**
 - Raccordement de chaque appartement sur réseau hertzien TNT
- **Réception, stockage et évacuation des ordures ménagères**
- Emplacements prévus dans la résidence : poubelles ou containers non fournis
- Ventilation naturelle ou mécanique
- **Alimentation en eau**
- 5.4.1. Comptages généraux**
 - Un comptage général
- 5.4.2. Colonnes montantes**
 - Dans les gaines techniques d'appartement ou dans la gaine palière suivant contrainte technique,
 - Tube en PVC pression avec vannes d'arrêt en pied de chaque colonne ou dans gaine palière pour coupure du réseau.
- 5.4.3. Branchements particuliers**
 - Un branchement eau froide par appartement avec un robinet d'arrêt. Mise en œuvre d'une manchette pour pose ultérieure de sous-compteur d'eau par le syndic
- **Alimentation en électricité**
- 5.5.1. Comptages des services généraux**
 - Alimentation en électricité depuis le réseau de distribution public
 - Distribution jusqu'au local des services généraux et jusqu'au pied de colonnes électriques,
 - Un comptage services généraux pour les parties communes du bâtiment en superstructure avec sous comptage spécifique pour l'ascenseur.
 - Le nombre de comptage pourra être sujet à modification en fonction des contraintes des concessionnaires ou des spécificités du projet et sera définie en fonction du règlement de copropriété.
- 5.5.2. Colonnes montantes**
 - Dans les gaines techniques prévues à cet effet.
- 5.5.3. Branchements et comptages particuliers**
 - Tableau de comptage dans les gaines techniques ou local technique.

- Raccordement à chaque logement sur un tableau disjoncteur avec comptage en tarif bleu individuel disposé dans la gaine technique logements.
- Téléreport des consommations en électricité.
 - **Alimentation en gaz**
- Alimentation en gaz des chaudières individuelles depuis le coffret de détente et comptage du distributeur implanté en façade de bâtiment.
- Distribution en tube acier cheminant en partie commune depuis le coffret vers les logements.
- Vanne d'arrêt réglementaire avant pénétration.

5.4.3. Branchements particuliers

- Un branchement eau froide par appartement avec un robinet d'arrêt. Mise en œuvre d'une manchette pour pose ultérieure de sous-compteur d'eau par le syndic

6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

○ **Circulation des piétons**

6.1.1. Chemins

- Suivant permis de construire

○ **Espaces verts Communs**

6.1.2. Plantations d'arbres, arbustes, fleurs

- Suivant plans architecte

6.1.3. Engazonnement

- Suivant plans architecte

○ **Eclairage extérieur**

6.3.1. Signalisation de l'entrée de l'immeuble

- Applique lumineuse sur la façade de l'immeuble avec détection de présence.

6.3.2. Éclairage des voiries, espaces verts, jeux et autres

- Appliques lumineuses suivant projet d'aménagement du paysagiste